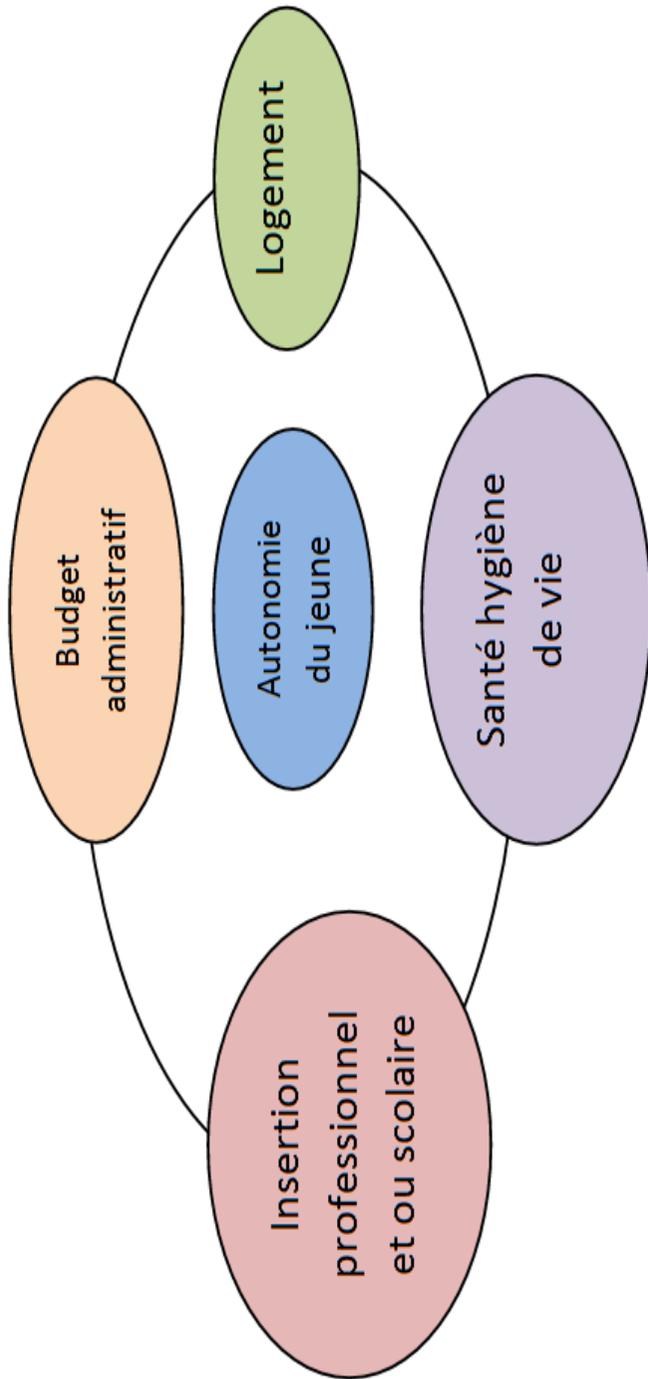


Avec qui ?



UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE:

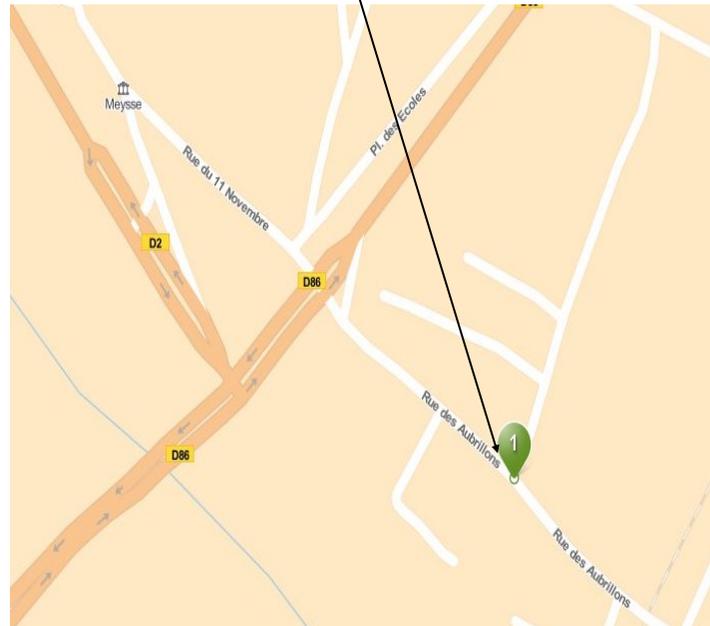
- Direction
- Chef de service éducatif
- Psychologue
- Éducateurs

L'équipe éducative peut être contactée au 04.75.52.87.82 ou au 06.82.42.05.91 en semaine de 08h30 à 20h00.

Présence éducative du lundi au vendredi.

Le service peut être joignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au 06.82.42.05.91 (astreinte cadre)

Où ?



08.10.2018

SAVS

Service d'Accompagnement

à la Vie Sociale

Maisons d'Accueil le PHARE

3 rue Des Aubrillons 07400 MEYSSE

Tél.: 04.75.52.87.77

06.82.42.05.91

savs.meysses@assolephare.fr

Siège Social: Maisons d'Accueil Le PHARE

60, rue de l'Esparet B.P: 30

07170 VILLENEUVE DE BERG

04.75.88.41.41

POUR QUI ?

Pour des jeunes entre 16 et 21 ans bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance en assistance éducative ou au pénal, sous contrat jeune majeur.

- Mineur , majeur
- Jeune en difficulté familiale, sociale, professionnelle.
- Mère avec enfants

Pour lesquels une prise en charge éducative adaptée s'avère nécessaire afin de travailler avec eux l'accession à l'autonomie.

POURQUOI ?

- **Proposer** au jeune une prise en charge éducative individualisée sous différentes formes (accompagnement extérieur, mise à disposition d'un appartement, ...)
- **Rassurer et valoriser** le jeune en travaillant sur ses compétences et ses ressources,
- **Responsabiliser** le jeune et le rendre acteur de son accompagnement,
- **Accompagner** le jeune dans l'intégration du respect du cadre et de la loi,
- **Aider** le jeune dans sa relation aux autres,
- **Etayer** le jeune dans l'élaboration de son projet d'insertion scolaire ou professionnelle,
- **Apprendre** la gestion du budget, de l'administratif, ...
- **Découvrir** de nouveaux repères dans la vie au quotidien dans un appartement.

COMMENT ?

Des éducateurs pour vous guider dans les domaines importants de votre vie.

Déroulement de l'accompagnement

Procédure d'admission:

- Visite de contact en présence du jeune, du travailleur social, du chef de service et d'un éducateur .
- Délai de réflexion de 7 jours pour le jeune et l'équipe
- Signature du Contrat jeune majeur ou audience chez le juge pour les jeunes mineurs
- Accueil du jeune
- Entretien avec la psychologue dans un délai de deux mois après l'arrivée du jeune

Modalités d'accompagnement:

- Evaluation régulière des objectifs de prise en charge
- Entretien trimestriel avec le jeune, son référent et le chef de service
- Travail avec les familles en cas de minorité
- Transmission des rapports de situation
- Participation aux audiences et commission enfance
- Travail de partenariat

Les moyens

- Un protocole d'admission
- Une mise en place d'un projet d'accompagnement individualisé
- Un suivi de projet
- Une réunion d'équipe hebdomadaire
- La possibilité d'un hébergement adapté selon le projet (Meysse, Privas, Montélimar, Pierrelatte)
- L'évaluation d'un budget
- Un éducateur pour chaque domaine d'intervention
- Un travail en réseau

Notre ambition

Vous donner la capacités de devenir des adultes libres, citoyens et responsables.

★*Pour plus d'information*★

 <http://www.assolephare.fr>